



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

T + 41 21 316 05 15  
F + 41 21 316 40 52  
info.bic@vd.ch



Ville de Lausanne

Bureau de la communication  
Hôtel de Ville  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

T + 41 21 315 25 50  
presse@lausanne.ch

PLATEFORME 10

## Une institution d'envergure pour trois musées

**Afin de favoriser le développement des trois musées de Plateforme 10, d'en renforcer l'identité tout en facilitant les synergies et la gouvernance commune du site, deux évolutions importantes sont aujourd'hui proposées. D'une part le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac), dont le financement devait initialement être partagé entre la Ville et le Canton, sera transféré à l'Etat de Vaud. Le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne ont trouvé un accord dans ce sens. Le projet gagnera ainsi en cohérence, avec trois institutions sur un même site placées sous la responsabilité de l'Etat de Vaud. Dans le prolongement, le Conseil d'Etat a également décidé de regrouper le Musée cantonal des Beaux-Arts, le Musée de l'Elysée et le mudac au sein d'une seule et unique fondation. Tout en préservant l'identité des trois musées, cette nouvelle organisation permettra de faciliter la gouvernance du site et de renforcer le positionnement touristique et culturel de Plateforme 10.**

Dans son programme de législature 2017-2022, le Conseil d'Etat a inscrit sa volonté de consolider le rayonnement de son offre culturelle, notamment au travers du projet Plateforme 10 en cours de réalisation. Cet objectif est renforcé par l'accord intervenu entre la Ville de Lausanne et le Conseil d'Etat, lequel prévoit, pour le financement du mudac, un désengagement progressif de la Ville et la reprise complète de la subvention communale par l'Etat de Vaud entre 2021 et 2025. Tout en garantissant au mudac les moyens requis pour son intégration et son développement à Plateforme 10 aux côtés des deux autres musées cantonaux, cette solution permet de constituer un ensemble cohérent susceptible de mettre en commun plusieurs services dans des domaines comme l'administration, la logistique, la sécurité, l'informatique, l'accueil, la billetterie ou encore de renforcer l'interdisciplinarité professionnelle et le partage des compétences.

Plus largement, cette démarche s'inscrit dans une volonté conjointe du Conseil d'Etat et de la Municipalité de Lausanne de développement de la politique culturelle. Ainsi les montants économisés par la Ville sur la subvention du mudac seront entièrement réengagés dans la culture. Le Canton et la Ville vont aussi accélérer la signature de conventions de subventionnement avec plusieurs institutions culturelles au rayonnement suprarégional. Le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne se réjouissent donc de pouvoir ainsi ouvrir la porte à une démarche de simplification du concept de gouvernance de l'ensemble muséal et du site Plateforme 10 tout en permettant un développement de l'offre culturelle.

Parallèlement, tout en reprenant le modèle de fondation de droit public, déjà validé par le Grand Conseil mais pour chaque musée séparément, le Conseil d'Etat a décidé la création d'une fondation unique de droit public pour la gestion de l'ensemble de Plateforme 10. Les buts de la Fondation Plateforme 10 seront de valoriser le nouveau quartier des arts au travers d'objectifs stratégiques coordonnés, de garantir l'attractivité et la bonne exploitation du site en favorisant le partage des compétences et le partage des tâches susceptibles d'être regroupées dans le respect des identités muséales propres au Musée cantonal des Beaux-Arts, au Musée de l'Elysée et au mudac, ceci de façon complémentaire et en cohérence avec leur regroupement sur un même site. C'est ainsi que les musées seront en mesure de mettre l'accent sur leur domaine de compétence et conserveront une large autonomie relative à leurs activités artistiques, patrimoniales et

scientifiques (développement et gestion des collections, programmation des expositions, etc.). Chaque musée pourra s'appuyer sur une Commission culturelle de référence propre à sa discipline muséale. De même, chaque musée restera responsable de sa collection et gardera ses associations ou fondations de soutien.

Outre l'efficacité administrative, cette nouvelle structure organisationnelle permettra un positionnement renforcé dans le paysage muséal, touristique et culturel tout en offrant à tous les publics un panel artistique de découvertes et d'échanges culturels très diversifié et d'un accès facilité. Le calendrier de mise en œuvre prévoit la constitution de la Fondation Plateforme 10 d'ici 2021, sous réserve de son approbation par le Grand Conseil.

**Renseignements complémentaires:**

**DFJC, Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat, 021 316 30 01**

**Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 00**

**DFIRE, Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, 021 316 20 00**

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

La Municipalité de Lausanne

Lausanne, le 12 février 2019